

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023**

Le 3 février à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) – BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel MOISON Sabine	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
LEGENDRE Mickaël	Aucun
LEHUP Elisabeth	Aucun
ONIS Quentin	BOULAY Christophe
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 19h30 – Entre 18h30 et 19h30 la société RENESOLA POWER est intervenue pour présenter un projet de centrale photovoltaïque privée sur La Postolle

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 2 décembre 2022 à l'unanimité

**1) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT –
REPARTITION DES CREDITS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice
précédent)**

Les dépenses d'investissement 2023 ne peuvent être engagées avant le vote du budget.

La date limite de vote du BP 2023 est le 15 avril 2023.

La loi permet, avec l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget de l'exercice précédent. Ces crédits seraient affectés dans les conditions ci-dessous.

		<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023 dans la limite de 25%</u>
Frais d'insertion	Art.2033	500 €	125 €
	Chapitre 20	500 €	125 €
Subv.EquipT	Art.2041582	1 000 €	250 €
	Chapitre 204	1 000 €	250 €
Achat terrain	Art.2111	1 000 €	250 €
Achat plantations	Art.2121	450 €	110 €
AgenceT terrain	Art.2128	500 €	125 €
Hôtel de ville	Art.21311	1 500 €	375 €
Autres bât.publics	Art.21318	3 000 €	750 €
AgenceT constru°	Art.21351	2 100 €	525 €
Réseau voirie	Art.2151	1 000 €	250 €
Instal.voirie	Art.2152	24 300 €	6 075 €
Défense incendie	Art.21568	1 000 €	250 €

Autre mat.et outil	Art.2158	1 000 €	250 €
Matériel bureau	Art.2183	500 €	125 €
Mobilier	Art.2184	1 000 €	250 €
Autre immo.corp.	Art.2188	<u>1 5000 €</u>	<u>375 €</u>
	Chapitre 21	38 850 €	9 710 €
		-----	-----
	TOTAL	40 350 €	10 085 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés (POUR : 8 + 1) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget communal répartis comme ci-dessus.

2) SDEY – Maintenance préventive de l'éclairage public 2023

Le SDEY (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne) en charge de l'éclairage public propose une maintenance préventive des points lumineux et de l'armoire.

Le Maire propose de choisir 1 passage par an pour la maintenance préventive des 47 points lumineux et de l'armoire. Soit un total de 151 € par an.

Ce passage sera également l'occasion de modifier les horaires de l'éclairage décidé par le conseil au mois d'octobre et auquel nous n'avions pas accès.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés (POUR : 8 + 1) d'autoriser le Maire à signer la convention de maintenance préventive à raison d'un passage par an.

3) SMAEP – Adhésion des communes de COURLON et VINNEUF au 1^{er} janvier 2023

La Postolle étant membre du Syndicat des Eaux, elle doit délibérer pour entériner l'adhésion des communes de Courlon et Vinneuf au syndicat.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8 + 1) des membres présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Courlon et Vinneuf au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable.

4) QUESTIONS DIVERSES

4-1 – Stationnement Route de Courroy

Un conseiller interpelle le conseil sur le stationnement de plusieurs véhicules, dont les propriétaires n'habitent pas la commune, qui sont confiés à un administré et qui empêchent les riverains de stationner près de chez eux.

Le Maire informe qu'il a parlé à l'administré concerné et que celui-ci va laisser de la place pour les riverains.

Si toutefois il ne tenait pas parole, il faudrait prendre des mesures pour la verbalisation par la Gendarmerie.

4-2 – Eclairage public – Point supplémentaire Rue du Moulin

Le point lumineux a bien été ajouté par le SDEY mais le poteau n'est pas encore changé car le poteau suivant est très endommagé et doit être, précédemment, changé par ENEDIS. Le dossier est relancé régulièrement et nous attendons qu'ENEDIS confirme une date d'intervention, et que les 2 poteaux soient enfin changés.

4-3 – Taille quinquennale des Marronniers et du Tilleul – Abattage du Tilleul du Pâtis

Les Marronniers et le Tilleul Rosny doivent être taillés tous les 5 ans environ.

La dernière taille a eu lieu en 2017 pour un montant de 5 040 €.

La société CORBERON va être en charge de ce travail du 7 au 15 février pour un montant de 4 236 €.

Par ailleurs, entre le 7 et le 9 février, une équipe de l'entreprise CORBERON sera en charge de l'abattage du tilleul du Pâtis qui menace de tomber sur l'aire de jeux de Vermont et sur la Ruelle du Pâtis.

Il sera remplacé immédiatement par un autre arbre du même type. Coût de l'opération 2 952 €.

4-4 – Spectacle de Noël 2023

Au vu des augmentations prévisibles des énergies et de toutes fournitures en général, et considérant le trop peu d'enfants présents au spectacle de Noël, Le Maire propose de ne pas le reconduire en 2023. Les conseillers partagent son point de vue et ceux qui parmi eux sont membres de LPSA proposent de réfléchir à une animation par l'association.

4-5 – Aires de jeux – Contrôle de sécurité

La société en charge de la vérification de la sécurité des jeux déléguée par la CCVPO est intervenue. Il semblerait qu'un élément du jeu à ressort coccinelle ait été mal installé, l'entreprise Prieur Equipement qui a installé le jeu, a été contactée pour une intervention.

4-6 – Fibre – Intervention pour travaux

L'entreprise CIRCET va intervenir pour amener la fibre depuis Thorigny jusqu'à La Postolle.

Des travaux vont avoir lieu sur le RD28 entre le 6 février et le 10 mars avec mise en place de tronçons de circulation alternée.

4-7 – Taxe sur les résidences secondaires

Vu les baisses de recettes prévisibles pour les communes et l'augmentation des dépenses, une conseillère propose d'instaurer une taxe sur les résidences secondaires.

Les autres membres du conseil n'y sont pas favorables.

4-8 – Colis de Noël pour les anciens

Une conseillère informe le conseil de retours négatifs concernant le colis de Noël de cette année, qui serait moins « bon » que l'année dernière.

Le Maire répond que pour sa part, il n'a pas eu les mêmes retours et qu'il s'agissait du même fournisseur que l'année dernière.

Une idée est lancée pour confectionner les colis de 2023 avec des produits locaux.

Le Maire précise qu'il faut des volontaires pour s'en occuper.

Le sujet sera réabordé courant septembre.

Le Maire

Daniel LAPÔTRE

